

ANNEXE IV¹

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une **liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit : SEXTANT PME

Identifiant d'entité juridique : 969500COE5KXR78IT826

Nom de la société de gestion : AMIRAL GESTION

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? <small>[Cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small> | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| <p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ %</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 30% d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable</p> |

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Engagement de Note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de l'univers d'investissement

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'une Note de performance ESG dont la grille de critères et d'indicateurs ESG a été conçue par Amiral Gestion sur la base de données collectées par une agence externe spécialisée, Ethifinance selon sa base Gaïa. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille de Sextant PME par rapport à son univers de référence ESG.

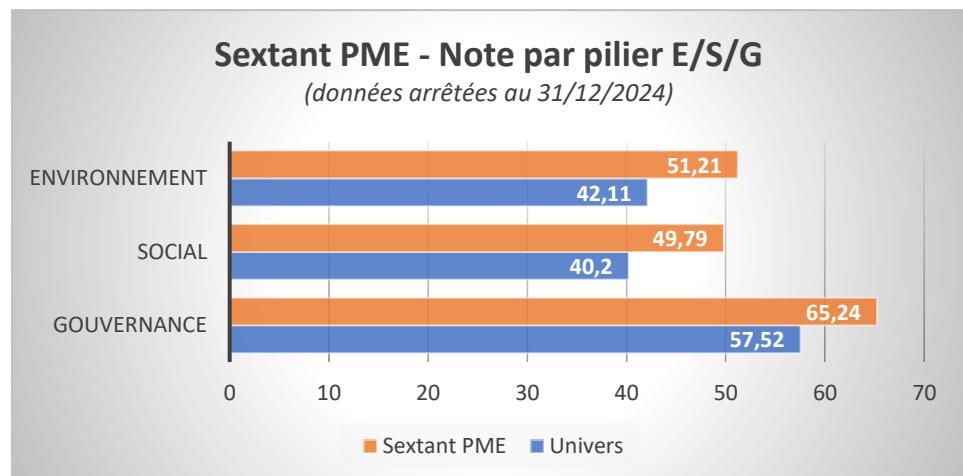
¹ Données arrêtées au 31/12/2024 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle SFDR du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion.

Note de Performance ESG externe² :

(source : Amiral Gestion, Base Gaia Ratings d'Ethifinance)

| Date | Compartiment | Note ESG (/100) | Couverture | Performance relative du compartiment / univers |
|------------|--------------|-----------------|------------|--|
| 31/12/2024 | Sextant PME | 55,44 | 95,1% | +21,26% |
| | Univers | 45,72 | 99,5% | |
| 29/12/2023 | Sextant PME | 49,8 | 98% | +26,7% |
| | Univers | 39,3 | 100% | |
| 30/12/2022 | Sextant PME | 55,5 | 93% | +46,8% |
| | Univers | 37,8 | 100% | |

La performance ESG du compartiment **Sextant PME** est supérieure à celle de son univers de référence ESG (+21%), ainsi que sur les 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG comme le montrent les données figurant ci-dessous.



Meilleures notes ESG du compartiment

| Au 31/12/2024 | | |
|--------------------|---------------|------------------|
| Nom | Note ESG /100 | % de l'actif net |
| Sopra Steria | 81 | 0,57% |
| Wavestone | 78 | 0,88% |
| Id Logistics Group | 74 | 0,81% |
| Lectra | 74 | 1,90% |
| Volitalia | 73 | 0,32% |

² La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 100, 100 étant la meilleure note possible.

Notes ESG les moins élevées du compartiment

| Au 31/12/2024 | | |
|----------------------|---------------|------------------|
| Nom | Note ESG /100 | % de l'actif net |
| Nabaltec | 13 | 0,25% |
| Aumann | 17 | 1,20% |
| Jungfraubahn Holding | 20 | 0,22% |
| Paradox Interactive | 22 | 0,52% |
| Fountaine Pajot | 24 | 0,21% |

Indicateurs de qualité environnementaux et de gouvernance

Dans le cadre de sa labellisation ISR, le compartiment a pris un engagement de meilleure performance du portefeuille par rapport à son univers sur 2 indicateurs de qualité environnementaux et de gouvernance :

- Gouvernance / conduite des affaires : Formalisation d'une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption
- Environnement / changement climatique : Intensité carbone

Les résultats de cet engagement au 31/12/2024 sont restitués ci-dessous.

ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

| DATE | INTENSITE CARBONE* | | | | |
|------------|-------------------------|---------|--------------|---------|---|
| | Couverture PTF /UNIV | | Portefeuille | Univers | Performance relative PTF/UNIV (%) |
| | Portefeuille | Univers | | | |
| 31/12/2024 | 85,6% | 65,6% | 57,5 | 80,0 | -28,1% |
| 29/12/2023 | 93% | 67% | 93,1 | 171,8 | -45,8% |
| 30/12/2022 | 90% | 76% | 96,0 | 195,2 | -50,8% |

*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l’arrêté des données de la plupart des entreprises sur l’exercice 2022, les données de l’exercice 2023 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids * ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCl4-Tetrachloromethane, C2H3Cl3 – Trichloroethane, CBrF3-Bromotrifluoromethane et le CO2 issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

A fin décembre 2024, l'intensité carbone du compartiment Sextant PME est inférieure à celle de son univers de référence (-28%).

GOUVERNANCE : POLITIQUE DE CONDUITE DES AFFAIRES

| DATE | FORMALISATION D'UNE POLITIQUE DE CONDUITE DES AFFAIRES ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION* | | | | |
|------------|--|---------|--------------|---------|---|
| | Couverture PTF /UNIV | | Portefeuille | Univers | Performance relative PTF/UNIV (en pt %) |
| | Portefeuille | Univers | | | |
| 31/12/2024 | 87,8% | 99,0% | 97,3% | 77,0% | +20,3 |
| 29/12/2023 | 97% | 100% | 91,1% | 73,2% | +17,9 |
| 30/12/2022 | 95,5% | 99,8% | 90,4% | 74,2% | +16,2 |

* Source : Amiral Gestion – Données Ethifinance

La part des entreprises du compartiment Sextant PME ayant formalisée une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption est significativement supérieure à celle de son univers de référence (+20).

Indicateurs de progrès sociaux et de droits humains

Dans le cadre de sa labellisation ISR, le compartiment a pris un objectif d'amélioration de la performance du portefeuille par rapport à l'univers sur 2 indicateurs de progrès sociaux et en faveur des droits humains :

- Social / Promotion de l'égalité femmes / hommes : Taux moyen de femmes au Comité Exécutif
- Droits humains : Publication d'une politique en faveur des droits humains

Les résultats de cet engagement au 31/12/2024 sont restitués ci-dessous.

SOCIAL / INDICATEURS DE PROMOTION DE L'EGALITE FEMMES / HOMMES

| DATE | TAUX MOYEN DE FEMMES AU COMITE EXECUTIF* | | | | |
|------------|--|---------|--------------|---------|---|
| | Couverture PTF /UNIV | | Portefeuille | Univers | Performance relative PTF/UNIV (en pt %) |
| | Portefeuille | Univers | | | |
| 31/12/2024 | 63,6% | 76,5% | 19,6% | 22,6% | -3 |
| 29/12/2023 | 75% | 69% | 22,7% | 22,6% | +0,1 |
| 30/12/2022 | 74% | 61% | 21,7% | 18,5% | +3,1 |

* Source : Amiral Gestion – Données Gaia – Ethifinance

DROITS HUMAINS*

| DATE | PUBLICATION D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS | | | | |
|------------|--|---------|--------------|---------|---|
| | Couverture PTF /UNIV | | Portefeuille | Univers | Performance relative PTF/UNIV (en pt %) |
| | Portefeuille | Univers | | | |
| 31/12/2024 | 87,8% | 99% | 9,2% | 8,0% | +1,2 |
| 29/12/2023 | 86% | 99% | 5,3% | 7,5% | -2,2 |
| 30/12/2022 | 86% | 99% | 5,1% | 7,5% | -2,4 |

* Sources : Compte tenu de l'indisponibilité de l'indicateur suivi initialement dans les précédents rapports, nous avons effectué un changement de sources de données. Vous pouvez retrouver ci-dessous la comparaison sur l'historique des trois derniers exercices afin de rendre compte des engagements pris dans le cadre de la labellisation ISR du fonds.

Amiral Gestion – Données Ethifinance.

Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant PME³

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur ces indicateurs clés est restituée dans le tableau ci-dessous :

| | | Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2+3 | Température et Alignment 2°C* | Empreinte environnementale EC/R (% CA)* | Part Verte (alignement à la Taxo_EU ⁴) *** | Part Brune (%CA)** | Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030* | Risques physiques (score composé ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)* |
|------|-------------|---|----------------------------------|---|--|--------------------|--|---|
| 2024 | SEXTANT PME | 123,8 | 2,7°C/3°C | 1,6% | 2,05% ⁵ | 0% | 0,1% | 28,5 |
| | Couverture | 86% | 88% | 89% | 51% | - | 88,2% | 85,8% |
| | Univers | 134,1 | 1,5°C/1,75°C | 3,3% | 5,49% ⁶ | 0% | 0,7% | 29,3 |
| | Couverture | 66% | 86% | 71% | 39% | - | 59,1% | 66,3% |
| 2023 | SEXTANT PME | 167,9 | < 2,7 °C | 1,8% | 9,8% | 0% | 0,1% | 42,1 |
| | Couverture | 93% | 89% | 90% | 12,9% | - | 87% | 92% |
| | Univers | 217,2 | < 2,7 °C | 2,8% | 23,2% | 0% | 0,8% | 40,5 |
| | Couverture | 67% | 67% | 69% | 15,9% | - | 59% | 68% |

* Source : S&P - Trucost

**Source : MSCI

*** Source : Sustainalytics

³ L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2022-2023. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2023.

La variation des résultats des indicateurs climatiques peut être influencée par les choix méthodologiques adoptés par le fournisseur de données, ainsi que par les perturbations significatives des conditions des différents marchés de consommation et de production de biens et services observées ces dernières années (par exemple : la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine, etc.).

⁴ Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2023 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé pour partie de small mid caps cotées, la majeure partie d'entre elles ne sont pas soumises à l'obligation de reporting sur l'exercice 2023 dont sont issues les données de leur rapport annuel 2024. En effet, l'obligation de publication d'alignement à la taxonomie s'étend sur un calendrier débutant au 1er janvier 2024 sur l'exercice 2023 jusqu'au 1er janvier 2028 (sur l'exercice 2027) pour les entreprises soumises à NFRD/CSRD. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

⁵ Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

⁶ Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant PME promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 30% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion⁷ est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement aux objectifs environnementaux :
 - d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
 - d'adaptation aux effets du changement climatique ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autre objectif environnemental ou social, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Part d'investissement durable

| SEXTANT PME | (Données pondérées au 31/12/2024) | (Données pondérées au 29/12/2023) |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES <i>Part d'ID minimale : 30%</i> | 57,78% | 41,54% |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation et adaptation au changement climatique | 50,05% | 37,44% |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux | 7,73% | 4,11% |

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments. A ce titre, le compartiment dégage au 31/12/2024 **une part d'investissement durable représentant 57,78%** de l'actif net du portefeuille.

⁷ Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ;
<https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions "investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Sa stratégie d'investissement socialement responsable se traduit également par des exigences supplémentaires comme l'application d'une note ESG minimale et d'une sélectivité ESG sur l'univers d'investissement qui constituent des facteurs additionnels attestant d'une bonne qualité ESG des investissements.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Sélectivité ISR du compartiment Sextant PME

Le compartiment Sextant PME est un compartiment labellisé ISR retenant une approche en sélectivité ESG. Dans ce contexte **le compartiment est engagé à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%** après application du seuil minimal de notation ESG et des politiques d'exclusions sectorielles, normatives et fondées sur la gravité des controverses.

Le taux de sélectivité du compartiment au 31/12/2024 était de **15,18%**.

Le taux de sélectivité présente une anomalie au 31/12/2024, car inférieur au seuil fixé de 20%. Ceci est dû à une anomalie de conception du score ESG sur cet univers. En effet, lors de la mise à jour annuelle des scores ESG des sociétés de cet univers, nous constatons une progression en moyenne de 7 pts. Ce qui implique que le seuil minimal défini pour notre stratégie d'exclusion de valeurs n'est plus en concordance avec les données fournies. Nous allons procéder aux ajustements nécessaires dans les plus brefs délais. A noter, que, aucune valeur exclue n'est investie dans le portefeuille.

Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle⁸

| Armements | Tabac | Energies fossiles | Charbon | Pornographie |
|-----------|-------|-------------------|---------|--------------|
| | | | | |

9

Au 31/12/2024, et sur l'ensemble de l'année 2024, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle. Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et énergie fossile, est nulle.**

⁸ La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

⁹ Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique d'Investissement responsable du site internet d'Amiral Gestion.

Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère¹⁰

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité 4 (forte) et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

Bilan global au 31/12/2024

Au 31/12/2024, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant PME sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant PME exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

Bilan au 31/12/2024

- 100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE
- Aucune entreprise du portefeuille sous statut Watchlist

Taux de couverture d'analyse : 82,16%

¹⁰ Taux de couverture d'analyse : 78,61%

Description détaillée :

La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment Sextant PME prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2024 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment¹¹.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2025 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

Quels ont été les principaux investissements¹² de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

| SEXTANT PME | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|------------|-----------|
| Investissements les plus importants | Secteurs | % d'actifs | Pays |
| Kontron | Technologies de l'information | 3,0% | Allemagne |
| Groupe Guillin | Matériaux | 3,0% | France |
| Know It | Technologies de l'information | 3,0% | Suède |
| Saf-Holland | Consommation discrétionnaire | 3,0% | Allemagne |
| Norconsult | Industrie | 2,9% | Norvège |
| Viel & Cie | Finance | 2,6% | France |
| Aubay | Technologies de l'information | 2,6% | France |

¹¹ [SICAV Sextant – Amiral Gestion](#)

¹² Les 15 principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 31/12/2024. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

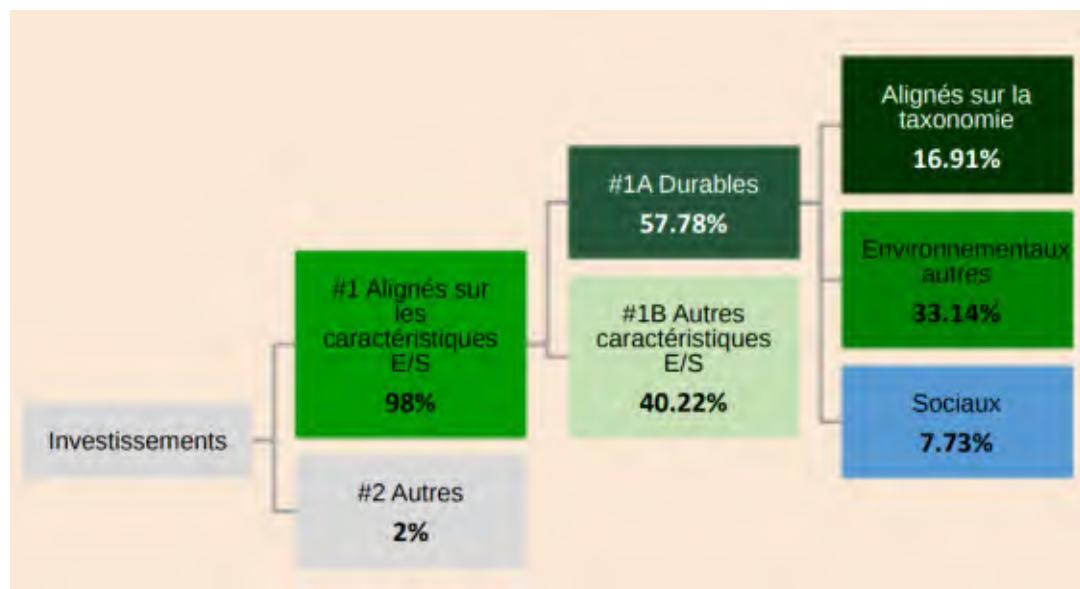
| | | | |
|--------------------------|-------------------------------|--------------|-----------|
| Mbb | Industrie | 2,5% | Allemagne |
| Jacquet Metals | Industrie | 2,3% | France |
| Elior | Consommation discrétionnaire | 2,2% | France |
| Prevas | Technologies de l'information | 2,2% | Suède |
| Moltiply | Finance | 2,1% | Italie |
| Vusiongroup | Technologies de l'information | 2,1% | France |
| Sarantis | Consommation de base | 2,0% | Grèce |
| Gerard Perrier Industrie | Industrie | 1,9% | France |
| TOTAL | | 39,4% | |

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- *Quelle était l'allocation des actifs ?*

SEXTANT PME (Portefeuille arrêté au 31/12/2024)



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

| Secteurs | % d'actifs |
|-------------------------------|------------|
| Industrie | 27,5% |
| Technologies de l'information | 23,6% |
| Consommation discrétionnaire | 14,9% |
| Finance | 9,8% |
| Matériaux | 6,3% |
| Services de communication | 4,6% |
| Consommation de base | 4,3% |
| Santé | 1,02% |
| Energie | 0,54% |
| Services aux Collectivités | 0,32% |

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment Sextant PME n'est pas engagé à une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxonomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxonomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹³ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

¹³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

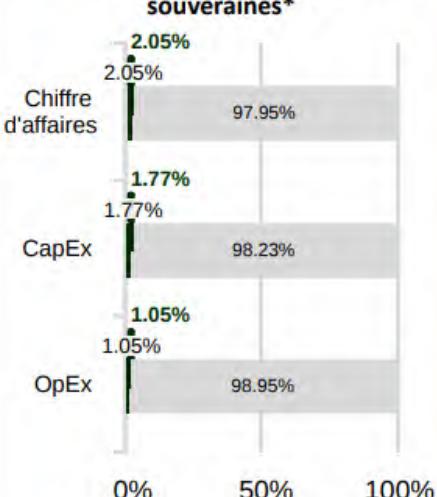
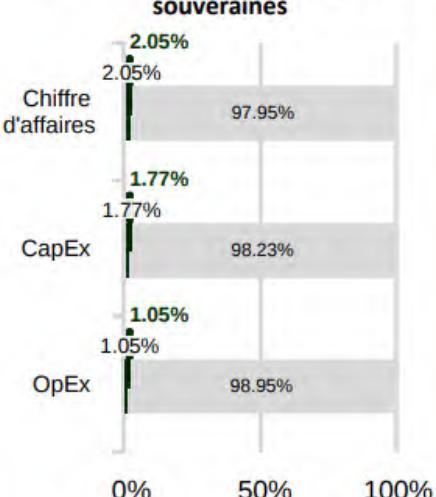
SEXTANT PME

Part des investissements alignés sur la taxonomie au 31/12/2024

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx), pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, dont **obligations souveraines***2. Alignement des investissements sur la taxonomie, **hors obligations souveraines**

Ce graphique représente 100% des investissements totaux

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

PART VERTE

SEXTANT PME : 2,05 %

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

| SEXTANT PME | | | |
|---|----------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Entreprises les plus contributrices à la Part Verte | Secteur | % du chiffre d'affaires | Nature d'activité éligible |
| Fasadgruppen | Industrie | 17,00% | Habilitante |
| Granges | Matériaux | 33,30% | Contributrice |
| Voltalia | Services aux Collectivités | 32,11% | Habilitante |
| Mersen | Industrie | 14,20% | Habilitante |

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission degaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Parmi les 2,05 % d'investissements du portefeuille en part du chiffre d'affaires alignés à la taxonomie, **1,3%** correspondent à des activités habilitantes captées. **0,42%** des investissements correspondent à des activités de transition sur la base du chiffre d'affaires aligné.

| Part des investissements réalisés par types d'activités - SPME | | | | |
|--|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------|----------------------|
| Source : Sustainalytics | | Activité contributrice ¹⁴ | Activité de transition | Activité habilitante |
| 2024 | Part des CAPEX alignés | 0,64% | 0,49% | 0,64% |
| | Part des OPEX alignés | 0,23% | 0,46% | 0,36% |
| | Part du Chiffre d'Affaires aligné | 0,32% | 0,42% | 1,3% |
| | Couverture | 50,68% | | |
| 2023 | Part des CAPEX alignés | 0,3% | 1,6% | 0% |
| | Part des OPEX alignés | 0% | 1,2% | 0% |
| | Part du Chiffre d'Affaires aligné | 0% | 1,2% | 8,6% |
| | Couverture | 13,25% | | |

A noter : nous constatons une hausse conséquente du taux de couverture des émetteurs par rapport à l'alignement à taxonomie européenne. Nous reportons l'information collectée depuis notre fournisseur de données qui peut être involontairement surévaluée sur le taux de couverture, mais correcte sur le pourcentage d'alignement.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf tableau ci-dessus.

¹⁴ Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

33,14%

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants¹⁵, le **compartiment Sextant PME totalise 33,14% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE**.

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre notamment Knowit AB (publ) (3,03%), GROUPE GUILLIN SA (2,96%) et AUBAY S.A. (2,64%).

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

7,73%

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants¹⁶, le **compartiment Sextant PME totalise 7,73% d'investissements durables ayant un objectif social**.

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre notamment Kontron AG (3,03%), MBB SE (2,46%) et ELIOR GROUP SA (2,23%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements correspondant à la catégorie « #2 Autres » représentaient **2% de l'actif total** du compartiment au 31/12/2024 et correspondait à des fonds et liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

¹⁵ <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2195/doc.pdf>

¹⁶ Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnarial** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le rapport 2024 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

Rapport de votes

| | 2024 | 2023 |
|--|--|--|
| Nombre d'AG votables | 92 | 66 |
| Pourcentage d'AG votées | 96,7%* | 97% |
| Nombre de résolutions votées | 1 338 | 1144 |
| Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre" | 14% | 14% |
| Nombre de résolutions d'actionnaire déposées | 67 | 18 |
| Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion | 45 | 14 |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende | 0% | 0% |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants | 19% | 14% |
| Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs | 17% | 13% |
| Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé | Acquisition / Fusion-Absobtion : 55% | Augmentations de capital : 38% |
| | Nomination des administrateurs 17% | Projets d'OPA : 80% |
| | Rémunération des dirigeants : 19% | Rémunération des dirigeants : 14% |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé | Aramis Group SAS, Aubay SA, B3 Consulting Group AB : 100% | Bourse Directe, Fountaine Pajot, Funding Circle, Groupe Guillain, Hexaom, Lectra, Mersen, Vusiongroup, Valbiotis : 100% |
| Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible | ACOMO NV (0%), Comer Industries SpA (0%), Greenvolt Energias Renovaveis SA (50%) | Kontron : 25% ; Jost Werke, Cembre, Acomo : 50% ; Gruppo Mutuionline : 53% ; Novem, AST Groupe : 56% ; Jacquet Metal, Frequentis : 60% |

*Amiral Gestion n'a pas pu voter à l'assemblée générale CRCAM Atlantique Vendée, Fasadgruppen Group, Frontier Developments en 2024, en raison du pays de domiciliation de l'entreprise où la législation impose le blocage des titres ou de problèmes techniques liés à ISS et le dépositaire. Se référer à la Politique de vote Amiral Gestion, disponible [ici](#).

Rapport de dialogue et engagement ESG 2024

| Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2024 | | | |
|--|-------------------------------|--|---|
| 26 entreprises | 27% du portefeuille | Engagements individuels et collaboratifs | Aumann, Bilfinger, Cembre, Derichebourg, Duell, Econocom, Fountaine Pajot, Friedrich Vorwerk Group SE, Granges, HelloFresh, Kaufman & broad, Mersen, Mr Bricolage SA, Instalco, Fasadgruppen, Gerard Perrier, Jacquet Metals, Kontron, Nabaltec AG, Nordisk Bergteknik, PSI Software, RECTICEL NV, Sto AG, Trigano, VusionGroup (SES Imagotag), Wavestone |

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

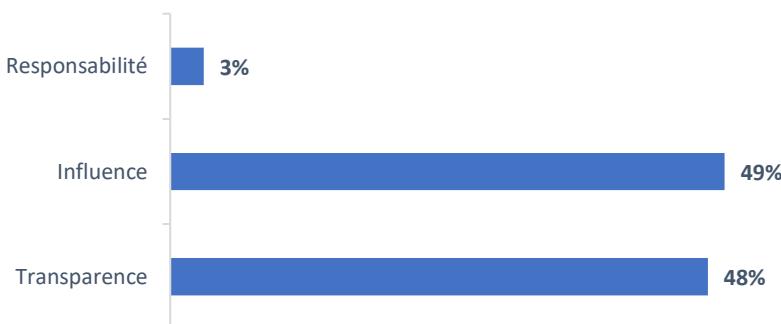
Sur l'année 2024, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Parmi les sujets de dialogue et d'engagement, 73% ont été porté de manière individuelle et 27% de manière collaborative.

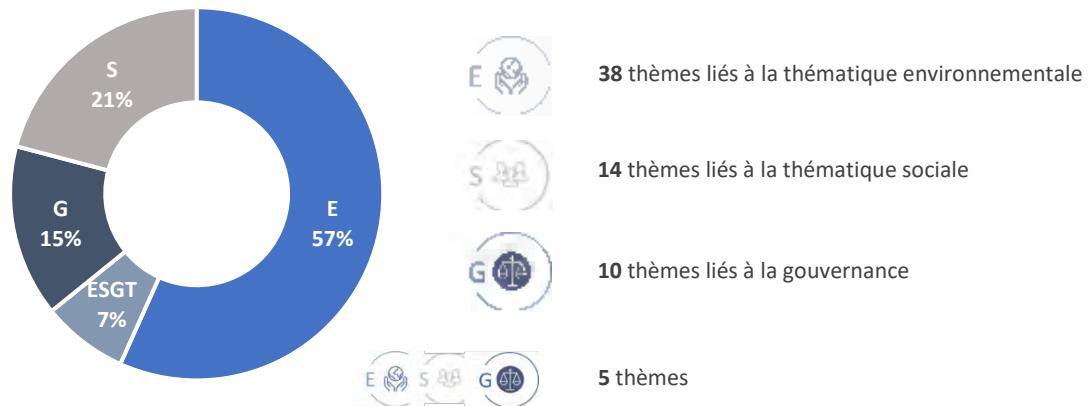
Répartition des démarches de dialogue et d'engagement par typologie

- **Transparence** : Il vise à encourager les entreprises à améliorer leur transparence dans les cas où leurs données seraient absentes ou insuffisantes. Le délai associé à ce type d'engagement est de 2 ans.
- **Influence** : Il vise à influencer positivement les pratiques ESG des entreprises afin de réduire les risques qu'elles encourent et qui pourrait impacter leur rentabilité, mais aussi les potentiels impacts négatifs que leurs activités pourraient avoir sur l'environnement et la société. Nous cherchons de la même manière à encourager les entreprises à accentuer les impacts positifs qu'elles pourraient avoir à travers leurs pratiques mais aussi les biens ou services qu'elles commercialisent. Le délai associé à ce type d'engagement est de 3 ans.
- **Responsabilité** : Il vise à éclairer nos décisions face aux controverses et encourager les réparations : lorsqu'une controverse majeure est identifiée, un dialogue peut être noué avec l'entreprise pour vérifier le caractère avéré et comprendre les actions correctives envisagées. Le fruit du dialogue alimente les réflexions du Comité des Controverses quant à la nécessité d'exclure la valeur exposée. Le délai associé à ce type d'engagement est de 1 an.

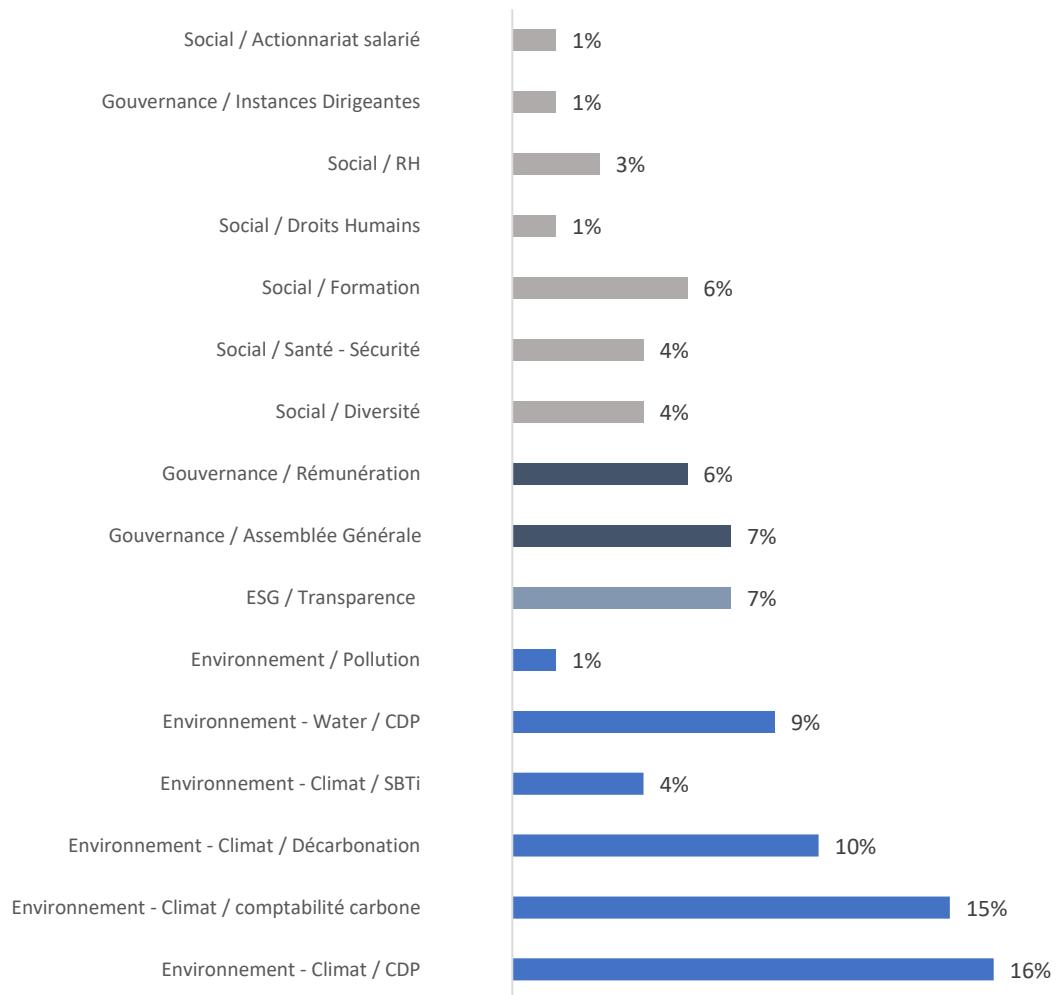


Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



Ventilation des engagements 2024 par thématique



Procédure d'escalade

La procédure d'escalade s'applique aux engagements uniquement. A l'issue des délais associés aux différents type d'engagement, si l'entreprise n'a pas démontré de progrès suffisant, le comité de votes & d'engagement ou le comité de surveillance des controverses peut décider de désinvestir ou de mettre l'engagement sous surveillance en activant la procédure d'escalade d'Amiral Gestion décrite dans la Politique

Depuis la mise en place de la procédure d'escalade fin 2024, aucun engagement n'a encore nécessité l'activation de la procédure d'escalade.

Illustrations d'actions engagement menées en 2024

| Derichebourg | | |
|--------------|--|---------------|
| Pilier |  | Environnement |
| | | |

Derichebourg est une société familiale, spécialiste et leader en France du recyclage des ferrailles et des métaux (40% de parts de marché et jusqu'à 50% dans ses régions clés).

En début d'année 2024, nous avons profité d'une visite de site Derichebourg pour échanger avec l'entreprise sur l'avancée de ses travaux et la publication de sa stratégie de réduction de son empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3).

L'entreprise devrait publier ses objectifs climatiques dans son premier rapport établi en application de la directive CSRD.

Nous avons rappelé que la validation SBTi de la stratégie de décarbonation de Derichebourg une fois établie serait une grande étape très valorisée pour les investisseurs et partenaires de l'entreprise. L'entreprise nous a affirmé que c'est un projet qui sera étudié dans les mois à venir.

VusionGroup

Pilier



Social

Vusion Group est le leader mondial dans l'équipement des magasins physiques en étiquettes électroniques, un marché important en Europe mais encore émergent ailleurs, avec l'ambition de devenir le maillon central de leur digitalisation.

A la suite de la lecture de commentaires négatifs, principalement publiés entre 2023 et 2024 sur le site Glassdoor par d'anciens salariés de Vusion Group, mettant en évidence des problèmes tels qu'un taux élevé de démissions, des relations conflictuelles avec les ressources humaines, et des rapports compliqués avec les managers, nous avons sollicité un échange avec l'entreprise afin d'en savoir plus sur sa politique RH, les problématiques rencontrées et les solutions mises en place dans un contexte de forte croissance.

La directrice des Ressources Humaines nous a présenté une synthèse détaillée, incluant différents indicateurs tels que les taux de turnover, les initiatives de formation, ainsi que les axes d'amélioration du score eNPS de l'entreprise. Ce score, mesuré deux fois par an, permet d'évaluer la satisfaction des salariés. En 2024, il était de 40.

Nous apprécions le fait que Vusion Group se soit fixé pour objectif d'atteindre un score eNPS de 50 d'ici à 2027, et que l'objectif d'un score eNPS de 40 soit intégré parmi les indicateurs RSE liés à la rémunération variable du Président-Directeur Général de Vusion Group.

Nous serons attentifs à son évolution en 2025 et à l'évolution en conséquence de l'objectif rattaché à la rémunération variable.

Bilfinger

Pilier



Gouvernance

Bilfinger est une entreprise internationale spécialisée dans les services industriels, offrant des solutions d'ingénierie, de maintenance et d'optimisation pour améliorer l'efficacité, la sécurité et la durabilité des installations industrielles.

L'entreprise a défini un objectif de réduction de ses émissions scope 1 et 2 de 50% d'ici à 2030 par rapport à l'année 2021. Pour la première fois l'entreprise a calculé ses émissions scope 3 amont sur l'année 2023. Dans son rapport annuel, l'entreprise mentionne également son intention de définir et de certifier des objectifs de réduction de ses émissions par l'initiative SBT au plus tard en avril 2025.

En début d'année 2024, nous avons échangé avec l'entreprise sur ces sujets et avons incité l'entreprise à définir un objectif de réduction de ses émissions en intégrant le scope 3 en l'associant à la rémunération variable des dirigeants.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence
sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non applicable